

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE

COMTÉ SAINT-MAURICE

Première séance de la session régulière du mois de février 2016 du Conseil municipal de Saint-Boniface, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances, lundi le 1er février 2016 à laquelle sont présents les conseillers (ère) Jean St-Louis, Marie-Paule Caron, Jonathan Pilon, Guy Laperrière, Michel Perron, Louis Lemay, sous la Présidence de monsieur le Maire Claude Caron, formant quorum.

Le Directeur général, monsieur Jacques Caron et la Secrétaire trésorière adjointe, madame Julie Désaulniers, sont également présents.

ORDRE DU JOUR

Rés. 19-16

ADOPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Perron et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés. 20-16

ADOPTION PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET - 21 DÉCEMBRE 2015

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 21 décembre 2015;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 21 décembre 2015 tel que rédigé.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Rés. 21-16

ADOPTION PROCÈS-VERBAL

SÉANCE RÉGULIÈRE - 11 JANVIER 2016

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 11 janvier 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 11 janvier 2016 tel que rédigé.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SUITE ITEM « ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX »

Rés. 22-16

ADOPTION PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE - 18 JANVIER 2016

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 janvier 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 janvier 2016 tel que rédigé.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Rés. 23-16

APPROBATION

ATTENDU QUE le Conseil municipal prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses des cadres et des autorisations de paiements de comptes du Directeur général et de la Secrétaire-trésorière adjointe en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

ATTENDU QUE le Conseil municipal prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le Conseil municipal approuve la liste des comptes payés et à payer dont copie a été remise à chacun des membres du Conseil avant la présente séance et d'autoriser leur paiement au montant de 492,675.51 \$ et que celle-ci est déposée dans les archives de la municipalité sous la cote temporaire ***CPTLT2016\02***.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

CORRESPONDANCE

De la Mutuelle des Municipalités du Québec, un avis que la municipalité recevra une ristourne de 7,666.00 \$ pour l'année 2015.

De la Municipalité de Saint-Paulin, un extrait de résolution indiquant qu'elle ne compte pas participer à la médiation demandée par la Ville de Shawinigan à la Commission municipale du Québec concernant le caractère supralocal de ses équipements, infrastructures, services et activités.

De Bell Canada, le renouvellement automatique du contrat concernant le service 9-1-1.

AVIS DE MOTION

MODIFICATION RÈGLEMENT NO 277

Monsieur le conseiller Jean St-Louis donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente le Conseil municipal prendra en considération et adoptera s'il y a lieu un règlement modifiant le règlement no 277 sur la composition du Comité d'Urbanisme.

RÈGLEMENT NO 337-2015-03

MODIFICATION ZONES 205-216-218

Rés. 24-16

ADOPTION - RÈGLEMENT

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le Conseil municipal adopte le règlement no 337-2015-03 modifiant le règlement de zonage no 337 afin de modifier les usages permis dans les zones 205 et 216 et créer la zone 218-1 pour des usages commerciaux de faible incidence sur la rue Guillemette.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DÉROGATIONS MINEURES

MONSIEUR JEAN-PAUL ARVISAIS

Rés. 25-16

ACCEPTATION DEMANDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que le Conseil municipal, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme, accepte la dérogation mineure demandée par monsieur Jean-Paul Arvisais visant à permettre que le garage isolé soit situé à trois dixièmes de mètre (0,30 m) de la ligne latérale au lieu d'un mètre cinquante (1,50 m) tel que prévu au règlement en respectant toutes les autres dispositions réglementaires, le tout conformément au règlement sur les dérogations mineures no 342, afin de régulariser une situation existante sur la propriété située sur le lot 4 980 194 sur la rue Christ-Roi. Cette dérogation est nécessaire pour donner suite à une dérogation de 2011 permettant le rétablissement de deux (2) lots tels qu'ils étaient avant la rénovation cadastrale.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

MADAME ANNIE GÉLINAS & MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE CHARLES

Rés. 26-16

ACCEPTATION DEMANDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme, accepte la dérogation mineure demandée par madame Annie Gélinas & monsieur Louis-Philippe Charles visant à permettre que le garage isolé soit situé à un mètre cinquante-huit (1,58 m) du bâtiment principal au lieu des deux mètres (2 m) tel que prévu au règlement en respectant toutes les autres dispositions réglementaires, le tout conformément au règlement sur les dérogations mineures no 342, afin de régulariser une situation existante sur la propriété située au 75 rue Vincent.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

REDDITION DES COMPTES PAARM

SUBVENTION AMÉLIORATION RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Rés. 27-16

APPROBATION DES DÉPENSES ET FIN DES TRAVAUX

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Perron

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les Chemins du Lac Héroux et du Lac-des-Îles (dossier no 00019889-1) pour un montant subventionné de 24,000.00 \$ conformément aux exigences du Ministère des Transports.

QUE les travaux sont finis et ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur ces chemins dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

GRATTE À NEIGE

Rés. 28-16

AUTORISATION - ACHAT

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu :

QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'une gratte à neige du fournisseur Les Ateliers Jeff Lamy (9182-3856 Québec Inc.) au prix de 4,500.00 \$ plus taxes.

QUE dans le cadre de cette transaction, un montant de 500.00 \$ soit déduit de la facturation du fournisseur, pour le retour d'une gratte à neige défectueuse appartenant à la municipalité.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

CRSBP

Rés. 29-16

AUTORISATION - PAIEMENT CONTRIBUTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que le Conseil municipal autorise le paiement de la contribution municipale 2016 au montant de 27,659.46 \$ taxes incluses à la CRSBP du Centre-du-Québec. de Lanaudière et de la Mauricie inc. concernant les services pour la bibliothèque municipale.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DEMANDES DE SOUMISSIONS

Rés. 30-16

NETTOYAGE DES PUIITS

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu que le Conseil municipal autorise le Directeur des travaux publics, monsieur Daniel Boivin à demander des soumissions sur invitation concernant le nettoyage des puits sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SUITE ITEM « DEMANDES DE SOUMISSIONS »

Rés. 31-16

ÉPANDAGE D'ABAT POUSSIÈRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal autorise le Directeur des travaux publics, monsieur Daniel Boivin à demander des soumissions sur invitation concernant l'épandage d'abat poussière sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DEMANDE CERTIFICAT D'AUTORISATION ENVIRONNEMENT

Rés. 32-16

INSTALLATION BORNES-FONTAINES SÈCHES

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que la Municipalité de Saint-Boniface demande un certificat d'autorisation au Ministère de l'Environnement pour l'installation de deux (2) bornes-fontaines sèches au Lac Héroux et Lac-des-Îles.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

VARIA

- **CAMION 10 ROUES**

Rés. 33-16

REPEINDRE BOITE DE CAMION

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal accepte l'offre de Carrosserie Saint-Boniface au montant de 2,727.00 \$ (taxes incluses) pour repeindre la boîte du camion 10 roues.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

- **OPÉRATION ENFANT SOLEIL**

Rés. 34-16

AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu que le Conseil municipal accorde et autorise le paiement d'une aide financière de 250.00 \$ au Comité Opération Enfant Soleil pour l'achat de cadeaux pour les enfants lors de leur souper spaghetti bénéfice qui se tiendra le 19 mars 2016.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

- **DECK HOCKEY**

Rés. 35-16

COMMANDITE

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu que le Conseil municipal accorde et autorise le paiement d'un montant de 300.00 \$ pour la location annuelle d'un espace publicitaire sur une bande de la nouvelle patinoire du deck hockey à Saint-Boniface.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SUITE ITEM « VARIA »

• COMITÉ D'URBANISME

Rés. 36-16

NOMINATION - MEMBRE

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions de la loi, le Conseil Municipal a constitué un Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT QU' un membre du Conseil Municipal fait partie de la composition de ce Comité;

CONSIDÉRANT QUE le siège occupé par ce membre est présentement vacant;

CONSIDÉRANT QUE, monsieur le conseiller Jonathan Pilon propose sa candidature;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu que le Conseil municipal nomme monsieur le Conseiller Jonathan Pilon pour siéger sur le Comité Consultatif d'Urbanisme de la municipalité à titre de membre pour le Conseil municipal.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

• SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Rés. 37-16

RÉMUNÉRATION

Il est proposé et résolu que le Conseil municipal accepte qu'une rémunération de 60,000.00 \$ pour l'année 2015 ainsi qu'une rémunération de 60,000.00 \$ + IPC (indice des prix à la consommation) pour l'année 2016 soient versées à la Secrétaire-trésorière, madame Maryse Grenier.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

• DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Rés. 38-16

RÉMUNÉRATION

Il est proposé et résolu que le Conseil municipal accepte qu'une rémunération de 64,500.00 \$ soit versée pour l'année 2016 et accorde également quatre (4) semaines de vacances au Directeur des travaux publics, monsieur Daniel Boivin.

ONT VOTÉ POUR : Madame la conseillère Marie-Paule Caron
Monsieur le conseiller Jonathan Pilon
Monsieur le conseiller Guy Laperrière
Monsieur le conseiller Michel Perron
Monsieur le conseiller Louis Lemay

A VOTÉ CONTRE : Monsieur le conseiller Jean St-Louis

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Rés. 39-16

ADOPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que cette séance soit close.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Maire

Secrétaire-trésorière adjointe